



Durant le procès puis je m'exprimer ?

Par Visiteur

Dois je laisser parler mon avocat ou puis je m'exprimer

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si vous êtes accusé au procès pénal; vous pouvez vous exprimer lorsque vous y êtes invité par le président de la juridiction.

Vous pouvez également le faire lorsque des questions vous sont adressées.

Cordialement